

## A RETENIR CETTE SEMAINE

<b>Phénologie</b> : Débourrement proche _____	p 1
<b>Mange-bourgeons</b> : Situation très calme _____	p 2
<b>Mildiou</b> : Le suivi biologique au laboratoire a débuté _____	p 3
<b>Tordeuses</b> : Réseau de piégeage en place pour le 16 avril _____	p 3

## STADES PHENOLOGIQUES



Bourgeon au stade 03  
« bourgeon dans le coton »

Depuis début avril, les bourgeons ont commencé à évoluer.

La plupart des parcelles oscillent entre le stade 02 « gonflement du bourgeon » et le stade 03 « bourgeon dans le coton ».

En raison de la douceur qui va se poursuivre pour les prochains jours, et selon le modèle d'estimation du débourrement (modèle Comité Champagne, disponible sur le portail météo), le stade « débourrement » (stade 05) devrait se généraliser d'ici à la fin de la semaine ou le début de la semaine suivante sur l'ensemble du vignoble, tous cépages confondus.

Après une année 2017 hâtive, le développement végétatif actuellement constaté semble accuser quelques jours de retard par rapport à la moyenne décennale (date moyenne de débourrement tous cépages confondus : 13 avril). Cela sera plus facile à apprécier une fois le débournement effectif pour tous les cépages.

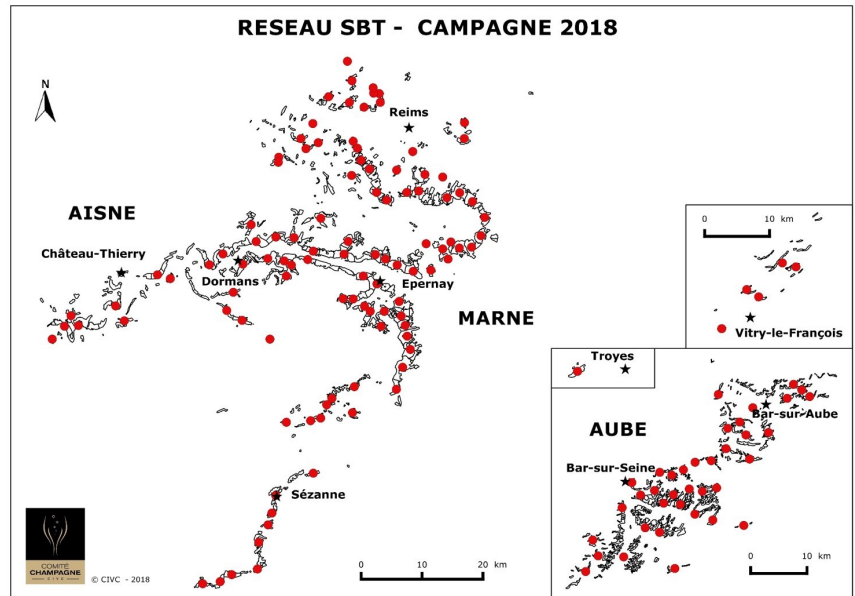
## RESEAU DE SURVEILLANCE 2018

En 2018, le réseau de surveillance biologique du territoire comprend 150 parcelles, réparties sur l'ensemble de l'AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs...) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcelles et partage de la situation au vignoble et de l'analyse du risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque qui en découle. Pour les viticulteurs,

ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection phytosanitaire de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.



## MANGE-BOURGEONS

### 1.1 Situation

Les observations parcelles effectuées par les partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire ont repris depuis la semaine dernière.

L'activité des mange-bourgeons reste très faible en ce début de campagne 2018. Sur le réseau BSV, de rares parcelles avec présence de mange-bourgeons ont été signalées (moins de 6 % des parcelles du réseau sont concernées), mais aucune n'est au seuil. La moyenne de dégât est de 3 %, et la parcelle la plus touchée a 9 % de ceps avec au moins un bourgeon mangé.

### 1.2 Seuil de Risque

Le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.

### 1.3 Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

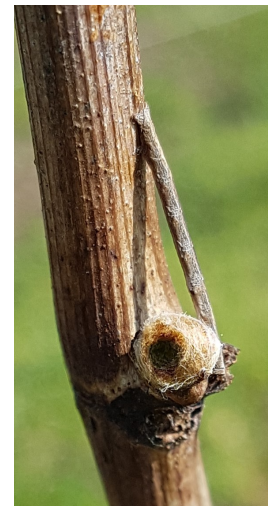
La progression rapide des stades phénologiques attendue dans les prochains jours devrait limiter la période d'exposition aux mange-bourgeons.

Maintenir la surveillance sur les parcelles. Réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés.

Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts les campagnes précédentes. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcelle.



Chenille de noctuelle



Chenille de boarmie

## SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIOU

### 1.1 Situation

Le suivi biologique a débuté. Il consiste en un suivi, en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20 °C), du temps mis pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver". La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation au laboratoire. Actuellement, il faut plus de 4 jours en conditions contrôlées pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

### 1.2 Analyse du risque

Le suivi au laboratoire indique que la maturité des œufs n'est pas encore acquise en conditions contrôlées. On peut considérer comme nul le risque qu'elle soit acquise au vignoble. A suivre ...

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

### 1.1 Situation

Le réseau de piégeage sera en place au vignoble à partir du 16 avril. La date moyenne de début de vol sur ces 10 dernières années est le 19/04 pour la cochylys et le 22/04 pour l'eudémis.

### 1.2 Analyse du risque

Pour rappel, la pression de tordeuses de première génération est appréhendée à partir des observations de glomérules.

## PLANTS ZPd4 : plantation et entreplantation

**L'étiquetage** des plants est obligatoire.

Le Passeport Phytosanitaire Européen (PPE), ou étiquette de certification, est le document officiel qui atteste que le matériel végétal est conforme aux règles sanitaires établies. Ce PPE doit accompagner le matériel végétal lors de sa circulation. Il concerne tous les plants : greffés-soudés, pots, racinés ...

**La mention ZPd4 est obligatoire.**

Depuis le 1er janvier 2012, tout plant planté en zone AOP Champagne, ainsi qu'en Alsace et Lorraine, doit être pourvu d'un PPE portant la mention ZPd4. Ce point réglementaire peut faire l'objet d'un contrôle de la DRAAF.

S'assurer que tous les plants réservés pour entreplantation ou plantation portent bien la mention ZPd4.

Durée de conservation des étiquettes : au moins 1 an.

Toute livraison de plants doit être accompagnée d'un bulletin de transport (BT), délivré par votre pépiniériste. Ce document qui reprend les caractéristiques des lots livrés permet de remonter la traçabilité en cas de problème sur un lot.

<b>ONPV</b>		FranceAgriMer
SERVICE OFFICIEL DE CONTRÔLE		
<b>PASSEPORT PHYTOSANITAIRE CE</b>	<b>ZP d4</b>	<b>ETIQUETTE DE CERTIFICATION NORME CE</b>
VITIS L. Catégorie : <b>CERTIFIE</b>		
Pays de Production : <b>FRANCE</b>		
N° référence lot :	<b>P-01420</b>	
Variété :	<b>CHARDONNAY B</b>	
Clone :	<b>124</b>	
Porte-greffe :	<b>41 B MGT.</b>	
Clone :	<b>194</b>	
Type de matériel :	<b>GREFFES SOUDES</b>	
Quantité :	<b>25</b>	
Longueur :		
Enregistrement au contrôle N° :	<b>05.51.461.001</b>	
Vigne mère n° :		
Campagne 2015-2016		
PREVOT 47200 MARMANDE		

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE  
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST  
SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne  
Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas  
- CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agric-  
ulture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union  
Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

**Rédaction :** Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la  
DRAAF (SRAL).

**Crédit photo :** Comité Champagne, Visualhunt.

**Animation du réseau Vigne :** Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 -  
courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

**Coordination et renseignements :** Karim BENREDJEM - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.  
Tél : 03 26 65 18 52 - courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en  
faire la demande par courriel à karim.benredjem@grandest.chambagri.fr**

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodi-  
versité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECO-  
PHYTO II.

